

FORMATION
ACTIONS DPC
DIGITAL LEARNING
CONSEIL



GRIEPS

Formation Conseil Santé

2024

DROITS,
RESPONSABILITÉ,
BIENTRAITANCE
&
ÉTHIQUE



DROITS, RESPONSABILITÉ, BIENTRAITANCE & ÉTHIQUE

Les usagers du système de santé ont des droits qui découlent des droits fondamentaux reconnus à toute personne, quel que soit leur âge, leur état de santé et leur vulnérabilité.

Il s'agit bien ici, de reconnaître la personne dans sa singularité d'un point de vue anthropologique (Marie-Françoise Collière, 1988) pour que tous les intervenants (**professionnels de santé, sociaux, éducatif et entourage**) puissent concourir à soutenir **sa capacité d'expression de sa volonté, de ses choix, d'exercer son autodétermination** (Anne Caron-Dégliise, 2019).

Ainsi se posent des questions éthiques liées au respect de la personne accompagnée, quelle que soit sa situation. Ce respect ne se limite pas à la délivrance d'information, au recueil d'entrée et à la personne de confiance. **La personne accompagnée est une personne à part entière qui doit être considérée comme telle** ce qui demande aux professionnels de repenser leurs pratiques et leurs représentations afin de construire une autre relation.



Khadra BENCHARIF

Co-responsable du domaine Droits, Responsabilité, Bientraitance & Éthique, Médecin gériatre, Master gérontologie, Capacité en gériatrie, Expérience de direction d'EHPAD.



Anne-Sandrine CASTELOT

Co-responsable du domaine Droits, Responsabilité, Bientraitance & Éthique, Enseignante Formatrice (CNAM, Unité de Santé Publique), IPRP (Intervenante en Prévention des Risques Professionnels), Sociologue du travail et des organisations, Master en Ressources Humaines.

LÉGENDE DES INFORMATIONS À CÔTÉ DES TITRES

N

NOUVEAUTÉ

B

BLENDED-LEARNING

E

E-LEARNING

F

FEST

C

CERTIFICAT

D

ÉLIGIBLE AU DPC

Responsabilité juridique dans les soins

Connaître et comprendre sa responsabilité professionnelle sur le plan juridique.

PRÉREQUIS : Aucun.

Actualiser les connaissances en matière législative et jurisprudentielle

- Les règles de la responsabilité professionnelle et l'actualisation des connaissances en matière de jurisprudence.
- Les nouvelles exigences des usagers.
- La mise à jour des compétences des IDE et des AS et le statut de médecin junior.

- Les règles d'engagement de la responsabilité devant le juge : notion de faute, différents ordres de juridiction, responsabilité devant l'employeur, responsabilité ordinale.

Identifier les responsabilités propres à la pratique des soins

- Les responsabilités face aux risques : notion de surveillance des patients,

responsabilité pour les vols et détériorations d'objets, risques de catastrophes, initiatives risquées vis-à-vis des patients.

- Les responsabilités face aux droits des patients : respect du secret professionnel, de la volonté du patient, responsabilité face au confort physique et moral du patient.



LE + DU GRIEPS

La formation s'appuie sur des analyses de pratiques en sous-groupes, à partir de jurisprudences réelles. Elle permet l'acquisition d'un positionnement plus juste.



INTER/INTRA

Tout professionnel du secteur sanitaire et médicosocial.
Lyon du 14 au 15/05/2024
2 jours, 720 €



INTERVENANT

Virginie ALDIAS
Avocate, Responsable des Affaires Juridiques dans les Hôpitaux.



VOIR AUSSI...

Droits des usagers.....p 177
Code : ECTRE01A

Secret professionnel et confidentialité des informations

S'approprier les pratiques justes de la confidentialité, du secret professionnel et du secret partagé.

PRÉREQUIS : Aucun.

Clarifier la notion de secret professionnel et son cadre juridique

- Les définitions : secret et confidentialité, discrétion professionnelle et devoir de réserve.
- Les conséquences des violations.
- Les spécificités liées au secret médical.
- Le secret professionnel en équipe et le secret partagé.

Apprendre à concilier confidentialité et devoir d'information

- La confidentialité et le devoir d'information vis-à-vis du patient et de sa famille, du représentant légal ou de la personne

de confiance.

- La confidentialité vis-à-vis des visiteurs et des autres patients : accueil téléphonique, discrétion des supports d'information, cas des malades contagieux, bénévoles et secret professionnel, confidentialité dans les chambres à plusieurs lits.
- La situation spécifique de la maltraitance ou de la violence envers les personnes vulnérables et le devoir de signalement.

Identifier l'information spécifique à apporter en cas de décès

- L'information à apporter aux proches.
- Les règles de préservation du secret

médical après la mort.

Identifier les liens entre secret professionnel et justice

- Les cas de signalement de maltraitance.
- Le secret professionnel face à la justice et à la police.

Identifier les pratiques respectueuses de la confidentialité et du secret dans l'utilisation des nouveaux supports d'information

- Le secret et le téléphone ou les autres modes de communication.
- Le secret et les systèmes d'information.



LE + DU GRIEPS

Cette formation s'appuie sur un travail de réflexion et d'analyse à partir d'exemples concrets. Elle contribue à l'intégration et au perfectionnement des connaissances en lien avec la certification.



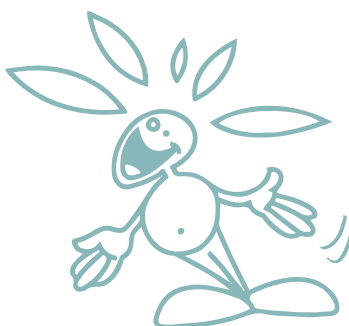
INTRA

Durée conseillée : 2 jours.



VOIR AUSSI...

Droits des usagers.....p 177
Code : ECTRE03A



Droits des usagers

Identifier l'évolution des droits du patient et réfléchir à des pratiques respectueuses de ces droits.

PRÉREQUIS : Aucun.

Identifier les bonnes pratiques en matière de consentement du patient

- Le consentement : principe du consentement, notions de consentement éclairé et de personne de confiance.
- Le consentement des majeurs protégés : majeurs sous tutelle, réforme de 2019 et impact sur les soins, habilitation familiale.
- L'autorité parentale et le consentement des mineurs.
- Les différents types de refus de soins et leur gestion : refus de soins classique,

refus de soins en fin de vie, urgence vitale, départ contre avis médical, départ à l'insu de l'équipe.

- La question des contraintes et des contentions.

S'approprier les mesures nouvelles quant à l'information du patient

- L'information du patient : évolution du devoir d'information médicale, extension du devoir d'information.
- L'accès direct au dossier médical : conditions d'accès et pédagogie à mettre en place autour de l'accès au dossier, règles de tri du dossier.

- Le respect du secret professionnel : discrétion, devoir de réserve, secret professionnel, secret médical, conditions du secret partagé et RGPD, levées de secret (rapports avec la police, la justice...), secret et nouvelles technologies.

- Le patient, ses droits et la certification.

Identifier les voies de recours des patients

- Les voies de conciliation internes.
- Les associations et leurs nouveaux droits.
- L'ONIAM et les commissions régionales.
- Les voies d'indemnisation systématique.
- Les voies contentieuses.



LE + DU GRIEPS

Cette formation s'appuie sur des analyses de pratiques permettant l'appropriation des principes en matière de droits des usagers pour une application quotidienne. Cette formation répond à des critères impératifs et standards de la nouvelle certification des établissements de santé.



INTRA

Durée conseillée : 2 jours.



VOIR AUSSI...

Place de la commission des usagers et rôle du médiateur hospitalier p 55
Code : ECTRE02A

Droit et handicap

Comprendre les principes du droit des adultes vulnérables pour adapter ses pratiques professionnelles.

PRÉREQUIS : Aucun.

Appréhender les droits des personnes handicapées

- Les droits généraux.
- Le rapport Devandas d'Aguilar 2017 : capacité juridique, privation de liberté et traitement sans consentement.
- La liberté d'aller et venir.
- Le consentement et refus de soins, quelle gestion ?
- La liberté et la sécurité.
- Le droit à l'intimité.

Connaître et comprendre les droits spécifiques qui s'appliquent aux adultes vulnérables

- Les mesures de protection des majeurs :
 - le demandeur d'une mesure, dans quelle situation,
 - la notion de signalement : qui signale et comment,
 - le pouvoir du juge des tutelles, les recours.
- Le récapitulatif des mesures et de leurs effets :

- les MASP et les MAJ,
- la sauvegarde de justice, médicale,
- l'habilitation familiale,
- le mandat de protection future,
- la curatelle : simple, renforcée, aménagée,
- les différents types de tutelles,
- les actes strictement personnels.
- Le passage de la loi de 2007 à l'étude 2019 de la GESTO, « Une fabrication sociale : la protection juridique ».



LE + DU GRIEPS

Cette formation travaille en parallèle des connaissances sur les droits des personnes vulnérables et une réflexion sur leurs capacités juridiques qui sont toujours à préserver. En alternance, le formateur s'appuie sur des cas pratiques permettant ainsi l'appropriation des principes des droits des personnes vulnérables.



INTRA

Durée conseillée : 2 jours.



VOIR AUSSI...

Droits de la personne âgée en institution p 112
Code : ECTRE02G



Droits des usagers en psychiatrie

Maîtriser et appliquer les droits des patients en psychiatrie et en santé mentale.

PRÉREQUIS : Aucun.

Appréhender les valeurs soignantes essentielles en psychiatrie

- Les droits fondamentaux de la personne.
- Le respect et la dignité.
- La confidentialité et le secret professionnel, la protection de la vulnérabilité.
- La proportionnalité des interventions et des informations.
- Le consentement aux soins psychiques.
- L'empowerment des usagers.
- La stigmatisation et l'autostigmatisation.

Identifier et comprendre le contexte législatif régissant les soins et les accompagnements en psychiatrie

- La Charte de l'utilisateur en santé mentale.

- La Charte du patient hospitalisé.
- La législation actuelle.

Connaître les droits, voies de recours et garanties d'une personne en psychiatrie

- Les droits des patients, à partir de vignettes cliniques.
- Les règles professionnelles.
- Les jurisprudences en matière de respect des droits en psychiatrie.
- Le rôle de la Commission des Usagers.
- Le partenariat avec le patient, en cas de crise.

Comprendre et analyser collectivement des situations complexes

- L'analyse à partir de situations de soins vécues par les participants.

Découvrir le kit pédagogique du PSYCOM « Histoires de Droits »

- La présentation du kit pédagogique.



Appréhender l'utilisation d'un kit pédagogique

- Les ressources pédagogiques.

Comprendre l'articulation entre le respect des droits des patients, l'accès à la pleine citoyenneté et l'empowerment

- Les ressources pédagogiques.

Échanger sur les retours d'expériences

- La classe virtuelle.
- L'analyse et la clarification collective.



LE + DU GRIEPS

Cette formation est le fruit d'un partenariat fort entre le PSYCOM et le GRIEPS. Elle permet de réfléchir et d'intervenir sur les sujets complexes de droits et de citoyenneté dans le domaine de la psychiatrie. Son originalité réside en une intervention complémentaire des deux organismes et des ressources pédagogiques variées. Elle réinjecte du sens dans l'action et favorise une réflexion sur la posture d'accompagnement des personnes suivies en psychiatrie. De fait, cette formation croise savoirs et points de vue qui s'enrichissent et se complètent. En Intra, un kit « Histoires de Droits » sera fourni pour expérimentation.



INTER/INTRA

Tout professionnel intervenant en psychiatrie.
Lyon du 17 au 18/10/2024
2 jours + 3h45 (e-learning),
820 €



INTERVENANTS

Jean-Michel BOURELLE
Titulaire d'un Master 2
« Éthique de la Santé, Droits du patient et Communication ».
Sophie ARFEUILLERE
Chargée de Mission PSYCOM.



VOIR AUSSI...

Droits des usagers.....p 177
Code : ECTRE02F

Droits des mineurs en psychiatrie

Identifier les évolutions du droit des mineurs en psychiatrie pour adapter les pratiques.

PRÉREQUIS : Aucun.

- Appréhender les notions et connaissances fondamentales du droit des mineurs.
- Cerner les différents aspects de l'autorité parentale.
- Comprendre ce qu'est le consentement du mineur.
- Appréhender la gestion du secret dans les prises en soins.
- Connaître le contexte d'exercice de la liberté du mineur en psychiatrie.
- Appréhender les questions de violence chez les mineurs.



LE + DU GRIEPS

Cette formation allie apports théoriques et transferts dans la pratique. En alternance, le formateur s'appuie sur des cas pratiques permettant ainsi l'appropriation des principes des droits des mineurs en psychiatrie.



INTRA

Durée conseillée : 1 jour.
Code : ECTRE02D

Droits et accompagnement des étrangers

Comprendre le droit des étrangers dans le cadre d'une démarche de prise en soin.

PRÉREQUIS : Aucun.

- Se repérer dans les différents statuts des étrangers séjournant/résidant en France.
- Identifier les modalités d'accès aux soins pour les étrangers.
- Appréhender la spécificité des mineurs étrangers isolés.



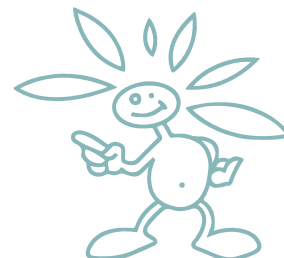
LE + DU GRIEPS

Cette formation allie apports théoriques et transferts dans la pratique. En alternance, le formateur s'appuie sur des cas pratiques, de la jurisprudence et le cadre légal permettant ainsi l'appropriation des principes des droits des étrangers.



INTRA

Durée conseillée : 2 jours.
Code : ECTRE02I



ZOOM
SUR...



LE DROIT, LA CITOYENNETÉ, & LA BIEN-TRAITANCE

Agir pour le droit des personnes



DROITS, RESPONSABILITÉ

Créer et mettre en œuvre un comité d'éthique

Connaître les éléments indispensables au fonctionnement d'un comité d'éthique.

PRÉREQUIS : Aucun.

Appréhender les fondements de la pensée éthique et de la décision éthique

- La notion d'éthique en médecine.
- Les définitions, étymologie : éthique, morale, déontologie, valeurs.
- L'historique : évolution de la morale et de l'éthique.
- Le contexte contemporain : évolution de la société et de la médecine.
- L'éthique appliquée dans la pratique des soins.
- Les questions soulevées en éthique médicale et dans la pratique quotidienne.

Connaître une démarche validée, permettant l'examen des situations

délicates, difficiles

- Le repérage et la formulation, les questions éthiques.
- L'étude des données et repères du débat éthique : éléments techniques, psychologiques, juridiques, déontologiques, philosophiques, culturels, personnels.
- L'étude des principes éthiques : non-maléficiences, bienfaisance, autonomie, liberté, justice, communication.
- La prise de décision et son processus : argumentation, confrontation des idées, délibération.
- Les éléments philosophiques permettant la compréhension et la prise de décision : hétéronomie, autonomie (évolution des

conceptions de l'homme), éthique de conviction, éthique de responsabilité.

Clarifier le fonctionnement du comité d'éthique

- Les buts du comité.
- Les modalités de saisie du comité.
- La composition, l'organisation.
- Le fonctionnement : rythme, animation et déroulement des séances, distribution de la parole, confidentialité.
- Les sujets traités, rédaction et diffusion des comptes-rendus.
- La place du comité d'éthique dans et hors de l'institution.
- Les dérives classiques.
- Les liens.



LE + DU GRIEPS

Cette formation permet de mettre en place un comité d'éthique dans votre établissement grâce à une bonne connaissance des éléments indispensables à son fonctionnement



INTRA

Durée conseillée : 3 jours.



VOIR AUSSI...

Droits des usagers..... p 177
Code : ECTRE04B

Réflexion éthique et prise de décisions collégiales

D

Favoriser le positionnement et la prise de décisions éthiques collégiales.

PRÉREQUIS : Aucun.

Analyser sa pratique professionnelle

- Les situations éthiques dans sa pratique : analyse systémique des facteurs favorisants.
- La question de la responsabilité et de l'éthique dans ses pratiques professionnelles.
- La réflexion anticipatrice à propos des pratiques : valeurs, représentations.
- Les savoirs d'actions partagés produits par l'analyse.
- La production d'une identité et la dimension collective et individuelle.

S'engager dans une réflexion éthique et la compréhension des situations de soins complexes

- Les référentiels et les repères philosophiques, juridiques, éthiques, cliniques et organisationnels dans un univers de soin.
- Les systèmes de valeurs personnelles, professionnelles et culturelles.

- La place des pratiques religieuses et culturelles.
- Les principes éthiques et les conséquences sur les situations, les dispositions législatives et les recommandations de bonnes pratiques.
- Les droits et le respect des usagers.
- L'éthique de la relation : souci de l'autre dans la sollicitude, cœur de la relation de soin, bienveillance et l'éthique du care.

Engager le professionnel dans une réflexion interdisciplinaire, dans une démarche éthique rigoureuse

- L'identification des dilemmes éthiques et de la responsabilité.
- Le raisonnement éthique : jugement moral et/ou éthique, argumentaire, stades du développement moral, modèles de prise de décision.
- Le développement moral et l'influence des stades du développement moral sur la manière de raisonner.

- L'enrichissement de la réflexion et de l'aide à la décision avec les ressources du territoire.

Développer l'agir communicationnel au sein de l'équipe dans les réunions

- Le passage de l'information à la consultation et à la concertation sans oublier la négociation.
- L'argumentation de son positionnement.
- Les prises de position d'équipe : discussion, respect du positionnement, agir professionnel, droits des usagers.
- La nécessité d'une démarche collective et collégiale.

Participer et mettre en œuvre un comité d'éthique

- Les missions et les modalités de fonctionnement.
- La place de chacun dans le débat éthique.



LE + DU GRIEPS

La formation s'applique à analyser les situations rencontrées par les participants pour parvenir à élaborer individuellement et collectivement une réflexion éthique argumentée, reflet d'une concertation pluridisciplinaire. Les mises en situation permettent d'expérimenter les étapes de la construction d'une décision collégiale.



INTRA

Durée conseillée : 4 jours.



VOIR AUSSI...

Droits des usagers..... p 177
Code : ECTRE04A

Bientraitance : s'interroger, développer, mettre en œuvre

Mettre en œuvre un accompagnement bientraitant auprès des personnes vulnérables.

PRÉREQUIS : Aucun.

Connaître le contexte juridique et sociétal de la bientraitance

- La volonté nationale.
- Les exigences de la certification.
- Le cadre des évaluations et des auto-évaluations.
- Les recommandations de la HAS.
- La réglementation et la législation.

S'approprier le concept de bientraitance

- Les représentations et les définitions.
- Les valeurs fondamentales.
- Le respect inconditionnel et une réelle reconnaissance.
- La reconnaissance de la personne « actrice » de sa prise en charge.
- L'approche globale bio-psycho-sociale.
- La manière d'être et de penser.
- L'aller-retour permanent entre penser

et agir.

Mettre en œuvre une pratique réflexive pour se positionner dans la bientraitance

- La méthodologie de la pratique réflexive.
- L'analyse de chaque situation dans son contexte et sa singularité.
- La compréhension de l'autre, l'appréhension de la situation.
- Le sens des actions.
- La réflexion éthique.
- Le cadre de l'analyse des pratiques.

Développer des pratiques bientraitantes

- La bienveillance et la sollicitude.
- Le savoir-être, l'empathie.
- La communication verbale et non-verbale.
- La qualité de la présence et du geste.
- L'écoute.
- L'observation.

- La relation d'aide, la validation.

Faire face et savoir réagir aux situations difficiles

- L'analyse de la situation.
- La définition juridique de la maltraitance.
- La classification des maltraitements.
- Le professionnel témoin d'une situation.
- La connaissance et l'utilisation des obligations et modalités de repérage, d'alerte, de déclaration, de signalement et de traitement des situations de maltraitance.
- Le positionnement individuel et en équipe.

Mettre en évidence des pistes de développement individuelles et collectives

- Le plan individuel de développement et d'actions.
- Le plan d'amélioration collectif et son suivi.



LE + DU GRIEPS

La formation permet une réflexion des participants sur les fondamentaux qui entourent la notion de bientraitance, l'acquisition des connaissances, des référentiels permettant de se positionner dans le déploiement de la bientraitance. L'analyse des pratiques, à partir de situations et des questionnements des participants, s'appuie sur la méthodologie HAS.



INTRA

Durée conseillée : 3 jours.



VOIR AUSSI...

Bientraitance en MCO www.grieps.fr
Code : ECSPA12A

Bientraitance : déployer la politique

Savoir mettre en place un système de management de bientraitance et développer une culture.

PRÉREQUIS : Aucun.

Développer un socle de connaissances commun

- La politique nationale.
- Le cadre juridique : lois, codes.
- Les exigences qualité et les recommandations de Bonnes Pratiques.
- Le cadre déontologique, les chartes.
- Le cadre éthique.
- La culture de la bientraitance.
- Les principes de la bientraitance active.

Piloter l'analyse des pratiques et des processus organisationnels

- Le développement d'une conscience partagée du phénomène maltraitance : types de maltraitance, mécanismes et facteurs, maltraitance ordinaire, risque de maltraitance institutionnelle.
- Les conséquences individuelles et collectives des actes de maltraitance.
- L'analyse plurifactorielle s'appuyant sur

des référentiels validés : cartographie des processus, cartographie des risques, autoanalyse des établissements, analyse de cas, des événements indésirables, des plaintes et réclamations.

Développer une stratégie de management conforme aux objectifs de bientraitance

- Les principes éthiques du management.
- Le projet institutionnel de la bientraitance.
- La stratégie de promotion de la bientraitance en établissement : guide HAS.
- L'équilibre entre les besoins des usagers et l'optimisation des ressources.
- Le soutien des professionnels : promotion de la parole des professionnels, formation et développement des compétences et prise de recul encouragée.
- Les pratiques managériales innovantes.
- La mise en place d'un observatoire de vigilance Bientraitance.

Assurer la gestion des cas de maltraitance

- La révélation d'une situation de maltraitance : conduite à tenir.
- La définition et mise en place d'une procédure de traitement de la maltraitance.
- Le protocole de signalement auprès des autorités compétentes.
- Les sanctions disciplinaires.
- L'accompagnement spécifique du ou des professionnels concernés.

Développer un positionnement institutionnel fort dans le déploiement de la bientraitance

- La communication de la direction et des responsables sur leur engagement dans la bientraitance.
- Les responsabilités des différents acteurs professionnels.
- Les règles du management fondé sur la reconnaissance.



LE + DU GRIEPS

La formation permet à l'encadrement et à la direction de l'établissement de mettre en œuvre une politique de gestion des risques de maltraitance. Les participants sont invités à réaliser une cartographie des risques de maltraitance, à analyser les causes et à mettre en œuvre des leviers d'actions de prévention. Par ailleurs, la formation permettra aux participants de s'engager dans un plan de développement d'une culture de la bientraitance au sein de leurs structures.



INTRA

Durée conseillée : 3 jours.



VOIR AUSSI...

Bientraitance en psychiatrie www.grieps.fr
Code : ECSPA12A



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

Le Grieps est certifié Qualiopi par l'AFNOR. Qualiopi est une certification de France Compétences basée sur un référentiel national qualité. Elle atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les Prestataires d'Actions concourant au développement des Compétences (PAC) qui souhaitent accéder à des fonds publics ou mutualisés.



Le GRIEPS a reçu la qualification OPQF (Office Professionnel de la Qualification de la Formation) pour les domaines suivants :

Santé

Services à la personne et à la collectivité

Métiers et fonctions supports de l'entreprise

Techniques et Méthodes de management

Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées

Qualité, Sécurité, Environnement

Communication interpersonnelle

Développement de compétences comportementales



Le GRIEPS est membre actif de la fondation

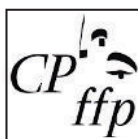
Les Acteurs de la Compétence

(ex Fédération de la Formation Professionnelle).



Le GRIEPS est organisme habilité à dispenser des programmes de

DPC (N°1378).



Le GRIEPS est habilité par les Acteurs de la compétence à délivrer des Certificats Professionnels reposant sur des référentiels de formation et un dispositif de certification dont la conformité a été certifiée par l'ISQ-OPQF.



Le GRIEPS est enregistré au Datadock sous le numéro 0008951.



ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous proposons un accompagnement personnalisé à tout futur apprenant en situation de handicap souhaitant participer à nos formations.

Pour contacter le Référent Handicap du GRIEPS

04 72 66 20 40

referenthandicap@grieps.fr

Tout sera mis en œuvre, en amont de la formation, pour faciliter votre intégration, votre suivi, grâce au concours du réseau des acteurs œuvrant dans le champ du handicap.

NOS PARTENAIRES*



Le GRIEPS et l'AFEDI (Association Francophone Européenne des Diagnostics, Interventions et Résultats Infirmiers) ont signé un partenariat afin d'organiser conjointement les Journées d'Études Européennes dont le thème est centré sur les diagnostics, interventions et résultats infirmiers.



Le GRIEPS et l'ADRψ (Association pour le Développement de la Recherche en soins en Psychiatrie) collaborent afin d'organiser Les Rencontres pour la Recherche en Soins en Psychiatrie.



Le GRIEPS a développé un partenariat avec « l'Association Nationale pour la Promotion des Soins Somatiques en Santé Mentale » (ANP3SM) afin de proposer la formation « Soins somatiques en psychiatrie »



Le PsyCom, organisation publique d'information, de formation et de lutte contre la stigmatisation en santé mentale est partenaire du GRIEPS pour mieux comprendre les troubles psychiques, leurs traitements et l'organisation des soins psychiatriques.



Le GRIEPS a signé un partenariat avec RealCare FORMATIONS pour la promotion de son offre de formations e-learning dans le domaine des soins critiques (soins intensifs, réanimation), destinées à un public paramédical.



LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU GRIEPS

Le GRIEPS s'est doté depuis 2013 d'un Conseil Scientifique composé de 10 membres titulaires (dont 5 professionnels extérieurs au GRIEPS) qui se réunissent tous les 6 mois.

Le Conseil Scientifique du GRIEPS est sollicité principalement par la Direction et le Conseil d'Administration du GRIEPS ; il émet des préconisations sur les offres, l'expertise des formateurs, la démarche pédagogique et les problématiques d'intervention soulevant, notamment, des questionnements éthiques.



GRIEPS

Formation Conseil Santé

Retrouvez nos
formations en ligne

www.grieps.fr



Les Berges du Rhône

64, avenue Leclerc - 69007 Lyon

Tél. : 04 72 66 20 30

contact@grieps.fr

Société anonyme coopérative et participative à capital variable
SIÈGE SOCIAL

58 à 60, avenue Leclerc - Bâtiment 64 - 69007 Lyon

SIREN 414 862 672 RCS Lyon

Centre de formation continue enregistré sous le numéro : 82 69 0577869 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Code APE 8559A - TVA/CEE FR 40 414 862 672 000 48

IMPRIM'VERT®



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Certifié

